

## Petite chronologie de *Lingua de hoc* à Occitanie

Il s'agit d'une chronologie linguistique, qui prend en compte les formes rencontrées, leur langue, la région où elles apparaissent, la qualité de celui qui en use (autorité publique et ses secrétaires, notaire ou clerc de fonctions équivalentes, historien ou poète) et le sens qu'il lui donne (obtenu le plus souvent par conjectures, d'après l'histoire du contexte social où apparaît l'occurrence).

HGL renvoie à l'*Histoire générale de Languedoc* de Dom Cl. Devic et Dom J. Vaissète, Toulouse : Privat, 1874 à 1902, et spécialement les volumes de preuves : pour 1271-1443, t. X, 1885; pour 1443-1789, t. XII, 1889 et t. XIV, 1876.

Entre **1285** et **1288** – *lenga que dyen "hoch"*, catalan, chroniqueur Bernat Desclot – désigne un territoire (Desclot (B.), *Crónica del rey en Pere e de seus antecessors passats*, éd. Coll i Alentorn (M), Barcelone, 1950, chapitre CXXXVII, IV, p. 117).

2 février **1291** – *lingua d'oc*, latin, acte notarié dressé à Lagny, « d'oc » étant une expression de la langue courante pour désigner les gens des provinces méridionales, qu'on nomme en latin « provinciales » (HGL, t. X, col. 245).

26 mars **1295** – *lingua de hoc*, latin, acte de Philippe le Bel, (P.M., 11; H.B., 26) se réfère, à la cité de Nîmes, à la province de Narbonne et à « tota terra sive », « toute le terriroire ou langue d'oc » (HGL, t. X, col. 247).

**1298** – *Langue d'oc*, français, mémoire politique rédigé sur ordre de Philippe le Bel; territoire explicité par « à savoir des sénéchaussées de Tholose, de Carcassonne et de Beaucaire » (Boutaric (E.), *Documents relatifs à l'Histoire de France sous Philippe le Bel*, pièce n° VII (dans les *Notices et extraits des manuscrits*, t. XX, 2<sup>e</sup> partie). Boutaric attribue ce document à 1297, mais il ne peut avoir été rédigé qu'en 1298. Référence et commentaire de P. Meyer).

14 aout **1302** – *Lingua Occitana*, latin, convocation par Égide, archevêque de Narbonne, d'un concile à Nîmes, au sujet du différend du pape Boniface VIII avec le roi Philippe le Bel – territoire (HGL, t. X, col. 399).

**1317** – *la lingua d'Oc*, roman<sup>1</sup> du Languedoc, relation de la nomination d'un "capitaine" des marchands pour le territoire de la « langue d'oc » (B. I. [B. N. en 2008] Registre de Montpellier, ms. fr. 11795, cité par Bourquelot (F.), *Études sur les foires de Champagne, sur la nature, l'étendue et les règles du commerce qui s'y faisait aux XII<sup>e</sup>, XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles*, Paris, 1865, p. 151, n. 3).

**1342** – *partes Occitane*, latin, désigne, dans une lettre de Philippe VI de Valois, des territoires de langue d'oc, associés à ceux de Saintonge, où il a établi précédemment l'évêque de Beauvais comme son lieutenant : *in partibus Occitanis & Xantonensibus* (*Ordonnances des Roys de France de la Troisième race*, tome II, 1729, p. 181).

1er décembre **1359** – *partes Occitanie*, latin, dans la titulature de Jean, comte de Poitiers, fils du roi Jean le Bon et son lieutenant *in partibus Occitanie & Alvernie*, dans les régions de Langue d'oc et d'Auvergne (HGL, t. X, col. 1176). Cette expression ne se retrouve que dans un autre acte, de 1431 (col. 1972) et, en variante *patria Occitanie* dans un troisième, de 1443 (col. 2207); mais on n'en a pas de *Occitania* seul. Quant à *patria*, c'est le roi

---

<sup>1</sup> N'a pas de nom propre à l'époque, alors que le catalan, le provençal et le gascon sont déjà nommés par ces noms-là.

Charles VII qui en use, et non un quelconque habitant des pays d'oc. Ce serait donc un grave contre-sens de traduire *patria* par « patrie » avec le sens qu'a aujourd'hui ce mot; tout le contexte montre qu'il ne veut rien dire d'autre que « pays, territoire, région », sans qualification juridique particulière, contrairement à *ducatus*, duché, ou *comitatus*, comté.

**1373** – *langaige d'oc*, français, dernière mention médiévale connue de « la langue d'oc » avec un sens linguistique, au sujet d'un ouvrage dans un inventaire de la librairie du Louvre (n° 378 de l'édition de M. Delisle, *Cabinet des manuscrits*, III, 134).

**1495** – *occitanos, occitanis*, latin, dans des lettres de Ferdinand le Catholique, roi d'Aragon, appliqués à des personnes, en l'occurrence des marchands du Languedoc. (*Documentos sobre las relaciones internacionales de los Reyes Católicos*, III, publiés par Antonio de la Torre, Barcelona, 1949, V, p. 121, doc. n° 181 et 182).

**1617** – *Occitania* (isolé) et *occitanicus*, latin, dans un poème d'hommage au Toulousain Goudoulin, en tête de la première édition de son recueil *Le Ramelet moundi (...& autres œuvres*, réédition par Philippe Gardy, 1984, p. 29); Ph. Gardy précise bien en note (p. 63) que *occitanicus* « renvoie ici au seul Languedoc ».

Il en sera évidemment de même :

– pour *Occitania* ou *Occitaniæ* au revers des jetons frappés par les États de Languedoc de 1634 à 1789;

– pour les *Antiquitates benedictinae Occitaniae* de Dom Estiennot, ou Claude Estiennot de la Serre (Varenes, 1639; Rome, 1699), bénédictin de la Congrégation de Saint-Maur, qui a écrit cet ouvrage entre 1673 et 1682 (d'après la bibliographie du tome VIII de l'HGL qui précise : autrefois à la bibliothèque de Saint-Germain des Prés; auj., à la Bibl. nat., ms. fonds latin, n<sup>os</sup> 12760, 12761).

**1732** – *Occitanie*, français, à la p. xxxjv (34) de la Préface des *Ordonnances des Roys de France de la Troisième race*, tome III publié en 1732 par l'avocat parisien Denis-François Secousse (1691-1754). L'auteur mentionne une Ordonnance du 18 Février 1357 (ancien style, donc 1358 pour nous) de Jean, comte de Poitiers — déjà cité pour 1359 — avec « le titre de Lieutenant du Roy dans toute l'Occitanie par de-là la Dordogne »; mais Secousse traduit là un texte latin qu'il donne p. 689 et qui porte « *Locum-tenens Regis Francorum, citra Fluvium Dordonie, per totam Linguam Occitanam* » : non seulement il n'y a pas la moindre trace d'« Occitania », mais encore *citra* signifie « en deçà » et non « par delà », donc au sud de la Dordogne puisque l'ordonnance est datée de Montpellier; notons en outre que l'apposition de « *per totam Linguam Occitanam* » à « *citra Fluvium Dordonie* » ne permet pas d'affirmer que le rédacteur de 1358 identifiait la *Lingua Occitana* à tout le sud de la Dordogne... Quant au mot français *Occitanie* dont use Secousse, il est totalement ignoré d'Eusèbe-Jacob de Laurière (1659-1728) qui avait publié en 1723 le premier tome des *Ordonnances*... et préparé le second; à sa mort, Secousse prit sa suite en achevant ce second tome (1728) et en réalisant le troisième (1732); on peut en conclure que Secousse est l'inventeur du français *Occitanie*.

**Décembre 1765** – *Occitania*, latin, p. 332 du volume XI de l'*Encyclopédie* de Diderot-d'Alembert; le rédacteur de la rubrique le classe en « Géographie ancienne » et le définit ainsi : « c'est le nom que quelques auteurs du moyen âge ont donné à la province du Languedoc; mais ce nom étoit commun à tous les peuples qui disoient oc pour oui, c'est-à-dire, aux habitans de la Gascogne, de la Provence, du Dauphiné, ainsi que du Languedoc, dont le nom moderne a été formé. » Ce rédacteur est le chevalier Louis de Jaucourt (1704-1779), qui a signé à lui seul quelque 17 000 articles de l'*Encyclopédie* et ne pouvait être un « spécialiste » de toutes les questions traitées. Mais il témoigne de ce que pouvaient savoir les Français instruits du XVIII<sup>e</sup> s. et particulièrement de l'ignorance totale du néologisme français *Occitanie*.

**Décembre 1765** – *Occitanie*, français, p. 26 du volume XIV de l'*Encyclopédie*, à l'article REGLES en trois occurrences, les seules des dix-sept volumes de l'*Encyclopédie*. Non signé, l'article est très vraisemblablement du même auteur que l'article MENSTRUES du tome X dont il serait le complément, alors que le volume X était déjà composé; certes, ce dernier article n'est pas signé non plus, mais il est pour Wikipédia l'un des plus célèbres de Gabriel François Venel, médecin, pharmacien et chimiste français; né à Tourbes (Hérault) en 1723, il obtint en 1759 une chaire à la faculté de médecine de Montpellier et mourut à Pézenas en 1775. Le mot *Occitanie* figure dans trois passages décrivant une sorte de géographie des règles quant à la quantité de sang perdu, la durée du flux mensuel et l'âge des premières règles. En cela d'ailleurs Venel est original, car on ne trouve pas ces précisions géographiques chez l'Anglais Robert James, à l'article MENSES de son *A medicinal dictionary* paru en 1745 et traduit en français par Diderot lui-même. Employé par un médecin dont toute la vie fut centrée sur Montpellier, le mot *Occitanie* ne peut désigner que le Languedoc, dont les États frappaient encore leurs jetons avec le latin *Occitania*.

**1788** – *Occitanie*, français, entre dans le champ littéraire, grâce au court roman pastoral *Estelle* du Languedocien Jean-Pierre Claris de Florian (1755-1794); mais l'auteur précise bien : « Le Languedoc ou l'Occitanie ».

24 mai **1838** – *Occitania*, en languedocien de l'Est, dans l'*Apouthéosa dé Pierré Paul Riquet*, poésie présentée par un potier de Clermont-L'Hérault, Jean-Antoine Peyrottes (1813-1858), à un concours ouvert par la *Société archéologique* de Béziers (*Revue des langues romanes*, I, 1870, p. 266). Cette forme en *O-* n'est pas normale en syllabe non accentuée d'un mot d'usage courant : même le premier *o* d'*Apothéose* est devenu *ou* dans le titre donné par l'auteur (cf. l'article du *Tresor dóu Félibrige* de Mistral cité ci-après). Il s'agit donc d'un néologisme, et comme le latin *Occitania* était certainement étranger à ce modeste artisan, cela ne peut être qu'une adaptation de l'*Occitanie* français. De toute façon, comme celui-ci et l'*Occitania* latin, il ne pouvait désigner alors que le Languedoc.

**1884** – *Oucitanio*, *Ouccitanié*, *Ouccitanio*, en langue d'oc, figurent en entrée d'un article d'un fascicule du *Tresor dóu Félibrige* de Mistral paru vers le début de cette année. Il est ainsi traduit : « Occitanie, nom par lequel les lettrés désignent quelquefois le Midi de la France et en particulier le Languedoc. »

**1904** – *Occitania*, en languedocien, graphie classique, désigne l'ensemble des pays d'oc dans « Foc nou » [sic] d'Antonin Perbosc (1861-1944), *Mount-Segur* n° 12, décembre 1904. Le français « Occitanie » sera dès lors utilisé avec la même extension par les adeptes de l'Occitanisme, puis, sur la fin du XX<sup>e</sup> s., par une presse éprise d'exotisme rapproché.

### En négatif : les “ignorances” des lexicographes

Pour compléter les témoignages des écrits, il paraît intéressant de noter les contre-témoignages que constitue l'absence des mots qui nous intéressent chez les érudits de jadis, notamment dans de célèbres dictionnaires.

Dans son *Thresor de la langue française* (1606), le Nîmois Nicot, passe de *occision* à *occultateur* (p. 438); il ignore *oc* tout court, et à l'article *langue*, ne donne en exemples que « Langue Hebraïque, Grecque, Latine, Française, Alemande, Italienne, Espagnole », traduisant *française* par le latin *gallica*.

Sur le site de recherche « ARTFL Project » (Analyse et traitement informatique de la langue française) de l'Université de Chicago, une recherche simultanée sur le *Thresor de la langue française* de Jean Nicot (1606), le *Dictionnaire critique de la langue française* de Jean-François Féraud (Marseille, Mossy 1787-1788) et le *Dictionnaire de L'Académie française* 1ère (1694), 4ème (1762), 5ème (1798), 6ème (1835), et 8ème (1932-5) éditions ne donne rien pour « occitan » et ses dérivés.

Le mot « Occitanie » de Secousse et son contexte seront repris tel quel par le P. Louis-Etienne Arcère (*Histoire de la Ville de la Rochelle et du Pays d'Aulnis*, 1756, p.40).

On le retrouve chez Venel dans un article de l'*Encyclopédie* de Diderot publié en 1765, alors qu'il n'aura droit à aucun article propre dans ce monument de connaissances, qui ne connaîtra que le latin médiéval *Occitania* !

Raynouard, *Lexique roman ou dictionnaire de la langue des troubadours*, t. III, D-K, 1840, p. 437

**GASC**, guasc, *adj.*, Gascon.

Cala donas son pus belas  
O GASCAS o Englesas?...  
Respondetz : Si no us pesa,  
Senher, genser es GUASCA.

AMADIU DES ESCAS : En aquel mes.

Quelles dames sont plus belles ou *Gasconnes* ou Anglaises ?... Répondez : S'il ne vous déplaît, seigneur, plus belle est la *Gasconne*.

*Subst.* Quo fes lo GUASC que traisses del afan.

PEYROLS : Pus flum Jordan.

Comme fit le *Gascon* que vous tirâtes de la peine.

2. GASCO, GUASCO, *adj.*, gascon.

Tal dompna don sui amaire,  
Non ges a la lei GASCONA.

PIERRE D'Auvergne : Ab fina joia.

Telle dame dont je suis amoureux, non point à la manière *gasconne*.

*Substantiv.* Quar li Frances no son GASCO.

A. DANIEL : D'autra guisa.

Car les Français ne sont pas les *Gascons*.

ESP. Gascon.

3. ENGASCONIR, *v.*, engasconner.

Que m cugei ENGASCONIR.

GIRAUD DE BORNEIL : Aital cansoneta.

Vu que je faillis m'engasconner.

Supplément par E. Levy, t. 4, p. 77

**Gasconil** „gascognisch”.

Quar belessa, malessa, riquessa am dos ss son mot quaysh *gasconil*.

Leys II, 196 Z. 4 v. u.

Quar liau es motz *gasconils*, quar leumen li Gasco viro e mudo *l*, cant es en fi de dictio, en u.

*Ibid.* II, 208 Z. 5.

Raynouard, *Lexique roman...*, t. IV, L-P, 1842, pp. 45-46.

**LENGUA**, LENGA, *s. f.*, lat LINGUA, langue.

Ans vuelh qu'om me talh la LENGA,  
S'ieu ja de leis crezi lauzenga.

RAMBAUD D'ORANGE : Pos tals.

Mais je veux qu'on me coupe la langue si jamais je crois médisance d'elle.

[pour mémoire : trois autres exemples de langue, organe du corps]

— *Fig.* Parole, propos.

Ab las LENGAS verinosas.

*V. et Vert.*, fol. 25.

Avec les *langues* venimeuses.

LENGA suais apaia ira

*Trad de Bède*, fol. 20.

*Parole* douce apaise colère.

Fo mout cridat et auzit pel mont, e doptatz per sa LENGA.

*V. de Marcabrus*.

Fut moult renommé et écouté par le monde, et redouté pour sa *langue*.

— Langage, idiome.

Richart tornet sa LENGUA, e parlet arago.

*Roman de Fierabras*, v. 4030.

Richard changea son *langage*, et parla aragonais.

Senes breu de pargamina,

Tramet lo vers en chantan,

[46] En plana LENGUA romana.

G. RUDEL : Quan lo rius

Sans bref de parchemin, je transmets le vers en chantant, eu simple *langue* romane.

*Par ext.* Li auzellet en or leis...

Usquecs s'alegr'en sa LENGA.

RAMBAUD D'ORANGE : Pos tals.

Les oiselets leur manière... chacun se réjouit en son *langage*.

*Loc.* Quascus s'en gaba e s'en ri,

Gieta LENGA e fai bossi.

AIMAR DE ROCAFICHA : No m lau

Chacun s'en raille et s'en rit, tire la langue et fait la moue

*Loc. fig.* Lauzengiers fals, LENGA de colobra.

A. DANIEL : Doutz braillz.

Médisants faux, *langue*, de couleuvre.

No sai quals son plus aveuzitz

De lauzengiers LENGUA forbitz,

O selhs que crezon ditz savays.

ARNAUD DE COTIGNAC : Mout dezir.

Je ne sais quels sont plus méprisables des médisants aiguisés par la LANGUE, ou (de) ceux qui croient méchants propos.

[pour mémoire : deux autres exemples de langue, organe de la parole]

— Bout, extrémité d'une fiamme, d'une banderole, d'un guidon.

[pour mémoire : un exemple]

CAT. *Llengua*. ESP. *Lengua*. PORT. *Lingua, lingoa*. IT. *Lingua*.

2. LENGUATGE, LENGATGE, LENGAJE, *s. m.*, langage, langue.

Vos, entendetz e veiatz,

Quo sabetz mon LENGATGE.

GIRAUD DE BORNEIL : No puec sofrir

Vous, qui savez mou *langage*, entendez et voyez.

Seran de divers LENGATGES.

*Liv. de Sydrac*, fol. 21.

Seront de divers *langages*.

*Fig.* Quecx auzel en son LENGUATGE.

ARNAUD DE MARUEIL : Bel m'es quan.

Chaque oiseau en son *langage*.

*Loc.* En outra terra irei penre LENGAJE.

GUILLAUME DE CABESTAING : Mout m'alegra.

En autre terre j'irai prendre *langue*.

CAT. *Llenguatge*. ESP. *Lenguaje*. PORT. *Linguagem*. IT. *Linguaggio*.

3. LENGUOS, LENGOS, *adj.*, verbeux, bavard.

[pour mémoire : deux exemples]

IT. *Linguoso*.

4. LENGUT, *adj.*, parleur, bavard.

[pour mémoire : un exemple]

CAT. *Lengud*. IT. *Linguuto*.

5. LENGUEJAR, v., parler, bavarder, crier

De LENGUEJAR

Contra joglar,

Etz pus afillatz que milas

Del vostre bec.

Marcabrus : Senher.

Pour *bavarder* contre jongleur, vous êtes plus affilé que milan de votre bec.

ANC. FR. Et finalement ils langagèrent tant ensemble qu'enfin... ils conclurent.

MONSTRELET, t. II, p. 135.

ANC. ESP. *Lenguear*. IT. *Linguettare*.

Raynouard, *Lexique roman...*, t. IV, L-P, 1842, p. 357 — *Oc, Occident, Occupar : Occitan, Ocitanie inconnus*.

*Ib.*, p. 661 – Pas d'acception linguistique v° PROVINCIAL, bien qu'il ait publié (I, p. 573) le début de la « Vida de Sant Honorat » de Raymon Féraud avec ces vers souvent cités :

E si deguns m'asauta  
Mon romanz ni mos ditz,  
Car non los ay escritz  
En lo dreg *proenzal*,  
Non m'o tengan a mal,  
Car ma lenga non es  
Del drech *proensales*...

Raynouard, *Lexique roman...*, t. V, Q-Z, 1843, pp. 106-107

**ROMAN**, *adj.*, lat. ROMANus, romain.

Annaran drecha via per lo camin ROMAN.

*V. de S. Honorat.*

Iront la droite voie par le chemin *romain*.

Onrada n'er la corona ROMANA,

Si'l vostre cap s'i enclau.

BERTRAND DE BORN : Ges de disnar.

Honorée en sera la couronne *romaine*, si le votre chef s'y enferme.

ESP. PORT. IT. *Romano*.

[107] — Roman, qui appartient à l'idiome roman, l'une des langues de l'Europe latine.

Tramet lo vers en chantan,

En plana *lengua ROMANA*.

G. RUDEL : Quan lo rius

Je transmets le vers en chantant, en pure langue *romane*.

*Subst.* D'autres noms a prezen

N'ia segon *ROMANS*.

G. RIQUIER : El noms del.

D'autres noms à présent il y en a, selon le ROMAN.

Aquest peccat es apelat en letra presomptio, mas en ROMANS se deu apelar folla eaperansa.

*V. et Vert.*, fol. 10. 2<sup>e</sup> Ms.

Ce péché est appelé en latin PRESOMPTIO, mais en *roman* il se doit appeler folle espérance.

Segon *ROMANS* e clerdis.

B. MARTIN : D'entier vers.

Selon *roman* et science.

ANC. FR. Ki ceste estoire en *romans* mist.

*Roman de Rou*, v. 10442.

CAT. *Romans*. ESP. PORT. *Romance*.

— Ouvrage littéraire.

Aquest ROMANS es acabat

*Épitre de Matfre Ermengaud à sa sœur*.

Ce *roman* est achevé.

Arnautz e cantava be, e legia be ROMANS.

*V. d'Arnaud de Marueil*.

Arnaud et chantait bien, et lisait bien les ROMANS.

ANC. CAT. *Romans*. CAT. MOD. *Romanso*. ESP. PORT. *Romance*. IT. *Romazo*.

2. ROMANSAR, v., romancer, traduire en langue romane, écrire en roman.

Cel que vole ROMANSAR la vida sant Alban.

*V. de S. Honorat*.

Celui qui voulut *mettre en roman* la vie de saint Alban.

De patz mon sirventes ROMANSA.

GUILLAUME DE BERGUEDAN : Amicx marques.

Touchant la paix mon sirvente *romance*.

— Célébrer en roman.

Sels Andriens qu'om ROMANSA.

G. Faidit : Quoras que m.

Cet Adrien qu'on célèbre en *roman*.

*Part. pas*. Lo libre que vos ay de lati ROMANSAT.

*Frag. d'une trad. de la V. de S. Amant*.

Le livre que je vous ai de latin *traduit en roman*.

CAT. *Romansar*. ESP. *Romanzar*, *romancear*. PORT. *Romancear*. IT. *Romanzeggiare*.

3. AROMANSAR, v. romancer, mettre en roman, en langue romane.

Verges, en vos ai mes auzar

D'aquest escrig AROMANSAR.

*Passio de Maria*.

Vierge, en vous j'ai mis l'oser de *romancer* cet écrit.

occan / ocan : aucune occurrence in HGL X et XII

Barthés, pp. 46-48

- Peyrottes, Apouthéosa dé Pierré Paul Riquet. 24 mai 1838, mention honorable de la société arch. de Béziers, Clermont-L'Hérault, 1838, 12 p. - Id., Lodève, Gruillières, 1838, 8 p. Pour l'inauguration de la statue de Paul Riquet à Béziers, en 1838, un jeune poète, alors fort maladroit et fort peu instruit, Jean-Antoine Peyrottes, copie servilement le style de M. Azais. Soumettant, malgré le règlement, une pièce en « patois » au jury du concours poétique, Peyrottes a le souci de suivre la mode de la Société archéologique et de son président. Il emboîte le pas et donne dans son « Apouthéosa de Paul Riquet » la strophe suivante :

« Et sé d'efans del Nil, de l'Ohio, de l'Euphrata  
Gemissou desoulats, yon d'une terra ingrate  
Que lous aourio banits de soun sen maternel,  
Victimes de la tyrannia,  
Se venou dins l'Occitania

Jouy del vray bounhur qu'es dejoust nostre ciel... » (95).

C'est la première attestation d'« Occitania » ou d'un mot de la famille d'« Occitania », importés en langue d'oc en 1838.

C'est un néologisme. Aucun des nombreux dictionnaires ou lexiques de la langue d'oc contemporains de Peyrottes n'a relevé ce mot, absolument inconnu alors. Seul entre tous, Frédéric Mistral a consacré une notice dans le Trésor du Félibrige (tome II, p. 431) à Oucitan, et à Oucitanio :

« Oucitan, Ouccitan (b. latin Occitanus) : adj. et s. Terme littéraire. Occitain, aine, Occitanien, Languedocien, ienne, Méridional, ale. V. Miejournal, Oc, Lengo d'oc.

« Oucitanio, Ouccitanié, Ouccitanio (b. latin Occitania 1370). Occitania, nom par lequel les lettrés désignent quelquefois le Midi de la France et en particulier le Languedoc. V. Lengadò, Miejour. (Suit la citation de deux vers extraits de la strophe de Peyrottes reproduite ci-dessus.)

« Le mot « Occitania » ou « Patria Linguae Occitanae » est la traduction usitée dans les actes latins des 13e et 14e siècles pour désigner la province de Languedoc. »

F. Mistral attribue au XIII<sup>e</sup> siècle la paternité d'« Occitania » qui n'est apparu qu'au XVII<sup>e</sup>. Mais il juge fort bien l'origine de ces mots : simple *traduction* dans les actes *latins* des 13e et 14e siècles, pour désigner la *province (et non la langue)* de Languedoc.

Mistral n'ignorait pas la valeur de témoignage « négatif » de l'œuvre de Peyrottes qu'il cite. Et c'est bien comme un gallicisme qu'il admet, contre lui (car il ne les emploiera pas dans ses œuvres) les mots « Oucitan » ou « Oucitanio », en renvoyant du mot suspecté, à la notice du mot originel et qu'il juge préférable au gallicisme.

On notera encore que pour F. Mistral, « Oucitan » ou « Ouccitan » ne désigne pas là encore la langue elle-même, mais seulement ce qui se rapporte à la province de Languedoc. Il traduit « Occitanus » par « Occitain ».

Il faut attendre la fin du XIX<sup>e</sup> siècle pour voir diffuser, à propos du Midi et en contestation de l'action du Félibrige, le terme « Occitan » avec l'annonce de la création à Paris d'une « Ligue Occitane » en 1897. « Première apparition, dit l'éminent historien du Félibrige, M. René Jouveau, d'un vocable qui servira bientôt de drapeau à une nouvelle école orthographique, et plus tard à une forme anti-provençale et anti-mistralienne du Félibrige » (96).

(95) Jean Antoine Peyrottes, « Apouteosa de Paul Riquet », 1838. Cette première pièce de vers présentée en public par Peyrottes est un essai extrêmement mauvais, infesté de gallicismes, dans le lexique et la syntaxe. Cette poésie révèle l'état de barbarisme et de décadence littéraire de notre langue au début du XIX<sup>e</sup> siècle. C'est cet état qui, justement permet

l'importation du gallicisme « Occitania » en langue d'oc. De ces premières œuvres de Peyrottes, F. Mistral écrivait à Roumanille le 24 avril 1851 : « Peyrottes est un barbare, il ne comprend pas assez la répugnance qu'éprouve la langue du Midi pour celle des « northmans ». On peut dire qu'il a parfaitement intitulé l'ouvrage qu'il a, je crois, publié : « Pouesias Patouesas » (Correspondance Mistral à Roumanille, publiée par P. Rollet, Ed. Ramoun Berenguié, Aix 1969, p. 902). Cette opinion de Mistral éclaire assez la citation qu'il fera des vers de Peyrottes publiés en 1838 pour indiquer la valeur d'« Occitania » importé comme un gallicisme. Toutefois Peyrottes, par beaucoup d'application et grâce aux leçons patientes de Roumanille, parvint à écrire très correctement, quand il le voulait. La pièce insérée dans « Li Prouvençalo », réunies par Roumanille : « Oda sus una toumba », est très belle. Mistral, après sa lecture, exprime son sentiment : « Vous aviez raison de parler de Peyrottes avec éloge Ses deux inspirations décèlent la trace du feu sacré. Voilà du languedocien, et non ses pâles traductions dans un jargon incompréhensible » (à Roumanille, le ... juillet 1851, loc. cit., p. 913). L'importation par Peyrottes d'« Occitania » relève de « ses pâles traductions en un jargon incompréhensible », d'après Mistral, qui n'attribue pas une autre valeur au mot.